

# D.A.A (Dispositif d'Appui à l'Autodétermination)



**Un nouveau dispositif pour un nouveau métier**  
*Présentation du concept et de la stratégie de déploiement régional en BFC*

**WEBINAIRE ARS – mardi 30 avril 2024 : 10h30 – 12h00**

# Déroulement proposé

## 1. Mots d'introduction – 15'

Anne Laure MOSER MOULAA, Directrice de l'Organisation des Soins et l'Autonomie

## 2. Présentation du CREA et du CFAD – 10'

Mathilde BIBOUDA, directrice du CREA

Christophe LECUYER, directeur de l'innovation du CFAD

## 3. Le DAA et les facilitateurs de choix de vie – 20'

Karine JOBARD-GAROU, chargée de mission appui ressource

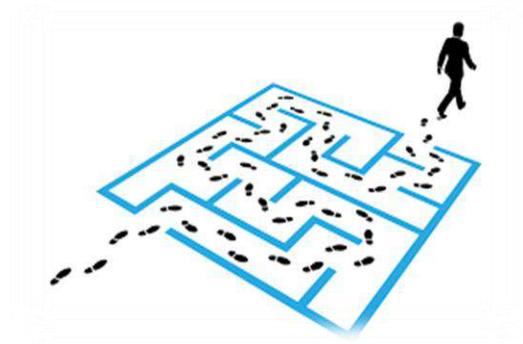
## 4. Les DAA sur le territoire de BFC – 15'

Audrey PIERRE, Chargée de projets Parcours Handicap, DOSA

## 5. Echanges – 30'

# 1. Mots d'introduction

---

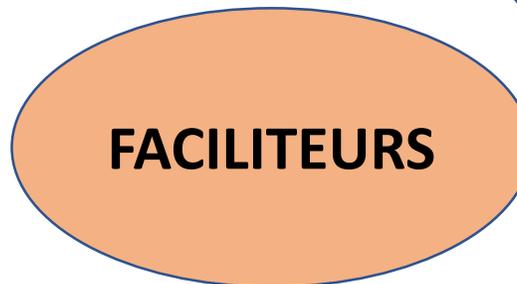
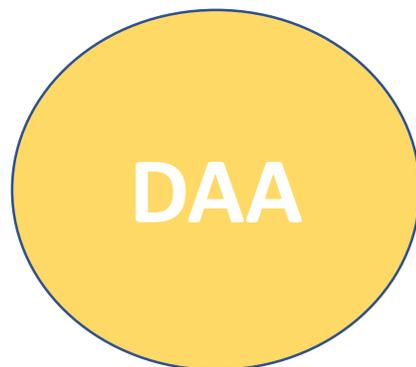


Anne Laure MOSER MOULAA, Directrice de l'Organisation des Soins et l'Autonomie

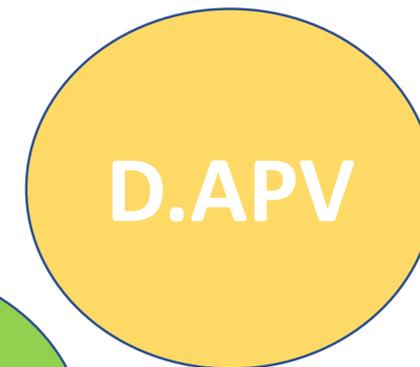
## Éléments de langage

### Dispositif Assistance au Projet de Vie (Dispositif APV ou D.APV)

#### Assistant-e aux Projets et Parcours de Vie : le métier



Faciliteurs  
de choix de vie  
39



# Contexte du déploiement des Dispositifs d'Appui à l'Autodétermination

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie gouvernementale de transformation de l'offre médico-sociale - 2019

Convention Internationale relative aux droits des PH

Cadre de référence national des « facilitateurs » rédigé par le SG-CIH

Avis favorable du CNCPPH le 1er avril 2022

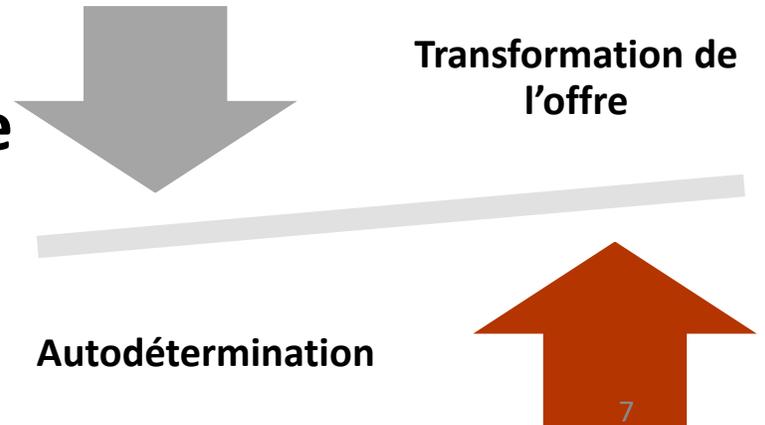
Déploiement départemental en parallèle des nouvelles « Communautés 360 cible »

## Dispositif d'Appui à l'Autodétermination : un dispositif innovant qui facilite le parcours de vie des personnes

- ⇒ Un dispositif d'appui à la demande innovant qui **facilite le parcours des familles** concernées par le handicap
- ⇒ Un **dispositif co-construit dès 2016** sur plusieurs territoires nationaux, dans le cadre d'une expérimentation NEXEM, évalué scientifiquement (Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine, Les papillons blancs de Bergerac, Trisomie 21 Alpes-Maritimes, Trisomie 21 Ardennes et Adapei Var-Méditerranée)
- ⇒ L'identification d'un **nouveau métier : A.P.P.V.**, développant une posture d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage avec la mise en œuvre d'un Système Equitable de Coopération

## Nos ambitions

- ⇒ Renforcer le **pouvoir d’agir des personnes** à formuler leur projet de vie
- ⇒ Leur permettre de faire valoir leurs choix, leurs souhaits et leurs préférences, et du besoin qu’elles estiment être prioritaire à couvrir dans le respect de **leurs droits fondamentaux**
- ⇒ Des parcours de vie construits selon **les envies des personnes** et non seulement selon l’offre disponible sur le territoire
- ⇒ Participer à la création d’une **société plus inclusive**



# Soutenir la demande

⇒ Un basculement de la logique d'offre, en se positionnant désormais sur la demande, en respectant des postures de neutralité pour les professionnels employés par un gestionnaire

Demande / autodétermination

## PROJET DE LA PERSONNE

Assistance à maîtrise d'ouvrage au projet et parcours de vie

Système de coopération équitable

## ENVIRONNEMENT DE LA PERSONNE

✓ Accessibiliser l'environnement de la personne

✓ Accompagnateur  
Parcours inclusifs

Offre / Accessibilisation

Effets attendus :

- Des réponses inclusives majoritairement de droit commun et construites au regard des choix de vie des personnes,
- Une action sur l'environnement de la personne
- Limitation du recours aux réponses institutionnelles
- Des personnes ou parents positionnés « auteurs » et « acteurs » de leur projet
- Anticipation des situations de ruptures de parcours

Recours à l'expertise du CFAD (M. LECUYER) et du CREA  
(Mme JOBARD-GAROU) pour soutenir et accompagner  
le déploiement de chaque dispositif départemental  
d'appui à l'autodétermination sur la région BFC

## 2. Présentation du CREAI

- Mathilde BIBOUDA, Directrice du CREAI BFC



ou Centre Régional d'Études, d'Actions et

d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

- C'est une **association de Bourgogne-Franche Comté**.
- **Les CREAI** sont présents sur **chaque région française** et sont fédérés en réseau au sein de la **Fédération ANCREAI**
- **Une équipe de 22 personnes** travaillent au CREAI
- **Un conseil d'administration** composé de bénévoles
- **Actions** : Formations (pour les personnes accompagnées et les professionnels), études, commissions régionales, appui ressource...



## Le CREAI travaille avec qui ?

- Le CREAI est un « lieu tiers ».
- Un lieu tiers veut dire que le CREAI travaille avec et pour les :

### Personnes en situation de vulnérabilité

Personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants et jeunes avec une mesure de protection de l'enfance, personnes en difficultés sociales, personnes isolées, ...

### Acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux

MECS, ESAT, CHRS, EHPAD, Hôpitaux, ...



### Acteurs de droits communs

L'école, les entreprises, les clubs sportifs, ...

### Pouvoirs publics

L'Agence régionale de santé, les conseils départementaux, le Préfet, la DREETS, ...

Le CREAI vient en appui de ces différents acteurs pour une société plus inclusive.

## 2. Présentation du CFAD

---

- Christophe LECUYER, Directeur de l'innovation



**Le Collectif France pour l'Appui à la Demande** est une association Loi 1901 regroupant des opérateurs (associations et autres organisations) qui s'engagent à soutenir et renforcer la demande des personnes en situation de fragilité à vivre selon leurs envies et leurs choix au sein de la société française.

**Son projet s'articule autour de quatre valeurs fondamentales :**

- L'engagement solidaire
- L'universalité
- La coopération
- L'émancipation

**Ses ambitions sont de :**

- Changer de paradigme par la pleine participation des personnes, en coopération avec les acteurs de la société
- Promouvoir la pleine participation des personnes, l'effectivité des droits et l'accessibilisation de la société
- Devenir une ressource pour que le secteur médico-social engage sa transformation inclusive et réponde à la demande des personnes
- Amener les demandes des personnes à devenir forces de proposition pour la conception des politiques publiques

## Les projets portés par le CFAD se déclinent autour de trois axes prioritaires :

- Axe 1. Déployer les dispositifs d'Assistance au Projet de Vie pour toutes les personnes en situation de fragilité, dans chaque région
- Axe 2. Conduire la transformation de l'offre par l'adaptation de la réponse à la demande
- Axe 3. Construire une labellisation-certification des organismes de formation et des formations en réponse à la demande

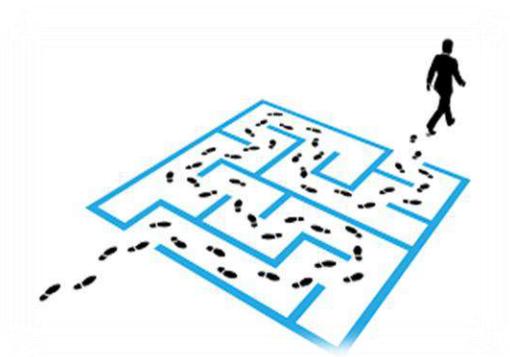
## Sept groupes projets œuvrent à la réalisation de ces ambitions :

- Groupe projet « projet associative »
- Groupe projet « transformation de l'offre et partenariat »
- Groupe projet « accessibilité et participation »
- Groupe projet « appui ressource »
- Groupe projet « communication »
- Groupe projet « formation »
- Groupe projet « modèle économique »



# 3. Le DAA et les facilitateurs de choix de vie

---



# Les fondamentaux de l'organisation du projet

Comme tout projet, le projet de vie nécessite de définir les modalités de pilotage et les rôles :



## Le Maître d'Ouvrage (MOA)

- **Le décisionnaire du projet** (personne en situation de handicap ou son aidant)



## L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

- Les professionnels **Faciliteurs de choix de vie** se situant aux côtés de la personne en situation de handicap ou son aidant



## Les Maîtres d'Œuvre (MOE)

- **Les acteurs de la réalisation du projet**, professionnels ayant une expertise : acteurs de la santé, du social, du médico-social, du droit commun ou du droit spécialisé



## Le DAA : un dispositif de proximité

Indépendant de l'offre  
des structures qui le  
portent

Quel que soit le handicap  
A toutes les étapes  
de la vie

Soutenir l'élaboration du  
devenir – ce que la  
personne en situation de  
handicap veut être et faire

Faciliter l'expression de  
ses aspirations

Appuyer la formulation du  
projet de vie et des  
différentes étapes pour  
construire son parcours

Informier sur les droits et  
rechercher des ressources  
locales en s'appuyant sur  
l'environnement de la  
personne

# Un accompagnement en 3 phases



# Des projets possibles dans tous les domaines de la vie

Mobilité

Vie affective  
et sociale

Scolarité

Loisirs et  
sport

Droits

ETC...

Culture

Vie  
quotidienne

Logement

Santé

Emploi/Formatio  
n professionnelle

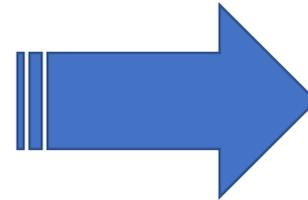
# Le Système Equitable de Coopération



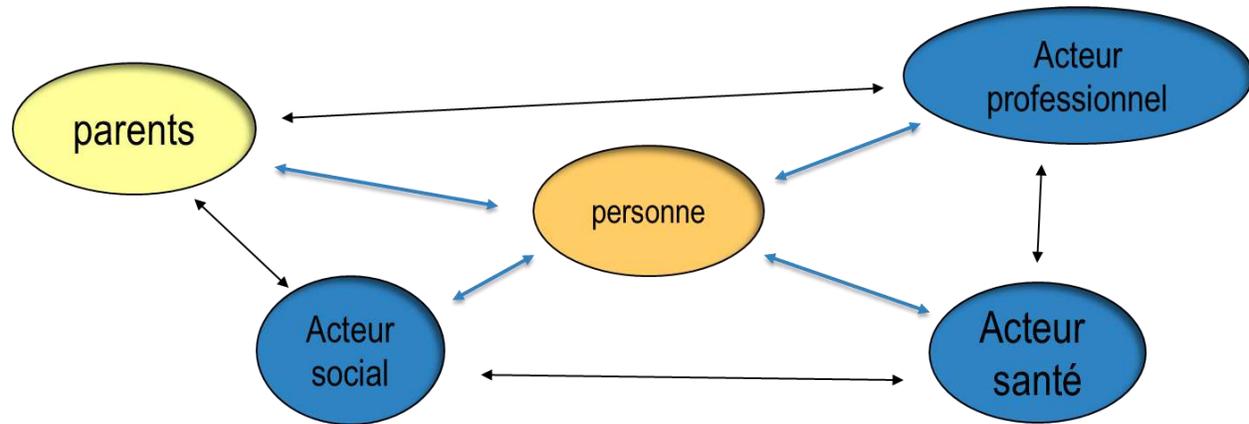
[Retours vers les principes](#)

- Appui théorique : place le devenir au centre (S. Ebersold, JJ Detraux)

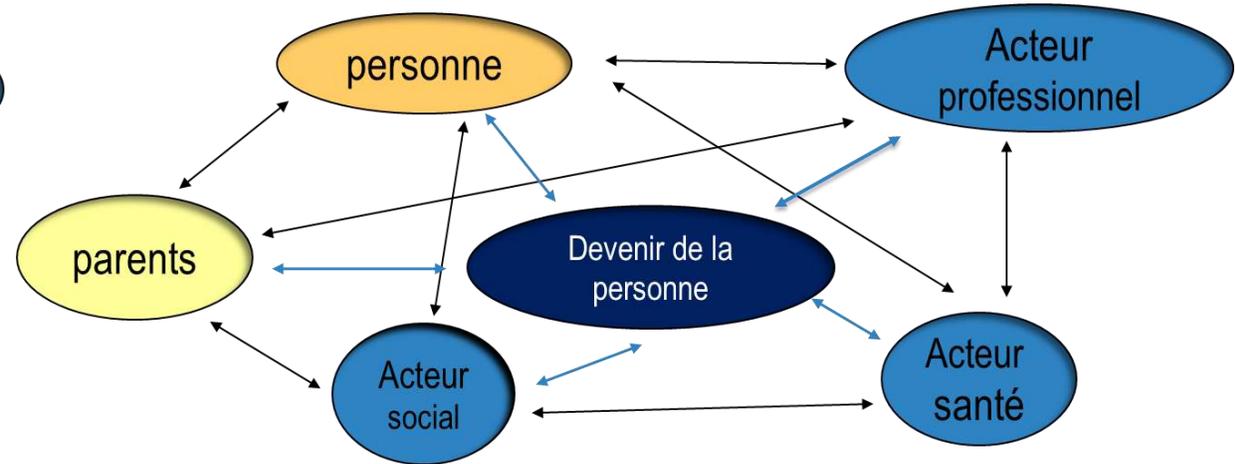
De la personne au centre de l'accompagnement...



... à la coopération centrée sur le devenir de la personne



- ↔ Mettre la personne au centre des préoccupations
- ↔ Collaborer pour répondre aux besoins de la personne



- ↔ Mettre le devenir de la personne au centre (avenir et engagements réciproques)
- ↔ Prendre en compte les besoins des =/= acteurs

→ Mis en pratique dans le métier de facilitateur de choix de vie

# Ce que le facilitateur n'est pas



Coordinateur  
-trice de  
parcours



Référent-e



Interlocuteur  
-trice des  
partenaires

Compétences de la famille (MOA)



Assistant-e social-e



Prestataire de services

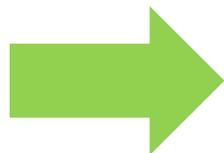


Médiateur-trice



Défenseur des droits

Compétences acteurs du droit  
commun et spécialisé (MOE)



Faciliteur (AMO)



Soutien le  
projet des  
personnes en  
SH

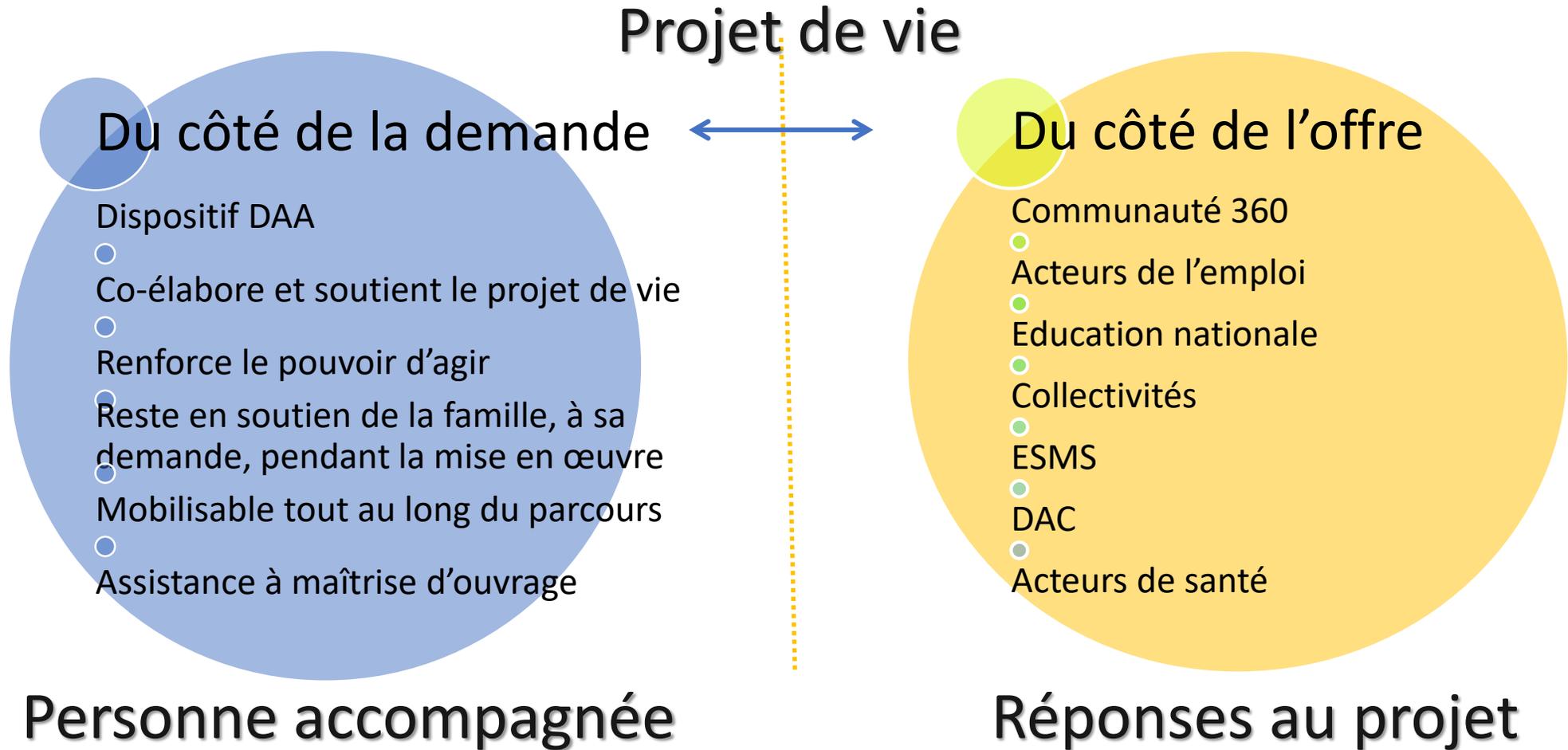


En retrait afin  
que la  
personne en  
SH prenne sa  
place



Facilite l'accès  
aux droits et à  
leur exercice

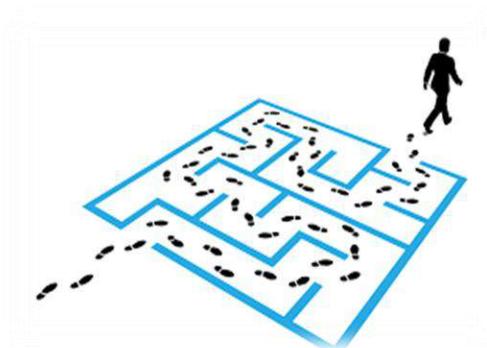
# D A A : un dispositif du côté de la demande



# VIDEO de Présentation

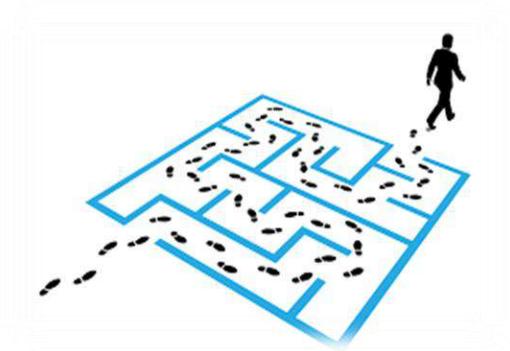
---

<https://youtu.be/IPUgll87w6M?feature=shared>



# 4. Les DAA sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté

---



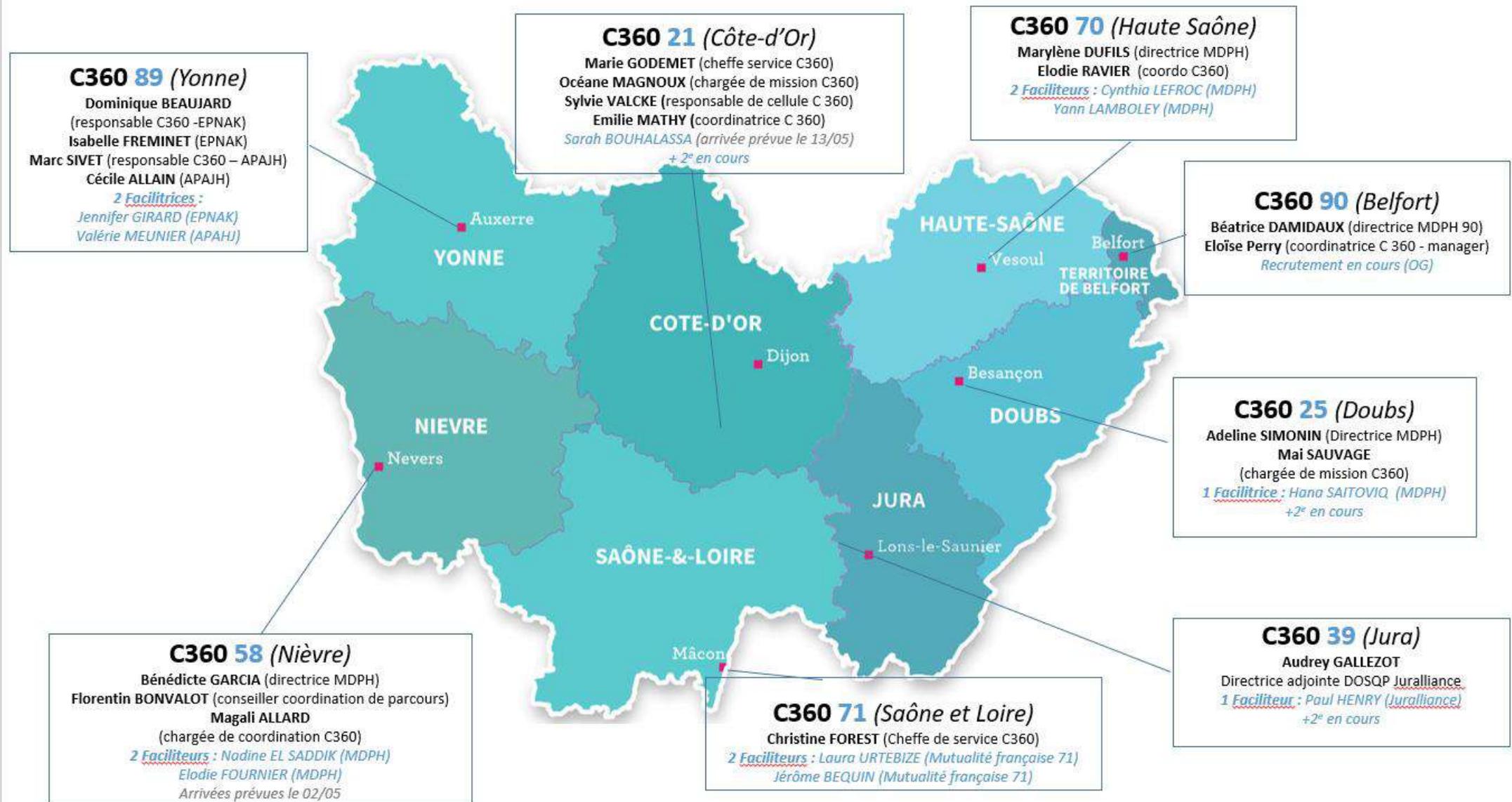
# Les principes du déploiement régional

- ✓ Un cahier des charges national avec une enveloppe régionale financière dédiée  
**(914 211 € soit 114 276 €/dispositif départemental)**
- ✓ **Recours à l'expertise du CFAD (M. LECUYER) et du CREA BFC (Mme JOBARD-GAROU)**  
*(financement FIR ARS sur 2024-2025)*
- ✓ Déploiement d'un dispositif dans chaque département avec le recrutement  
**de 2 facilitateurs (soit 16 en région)**
- ✓ Portage par **les communautés 360**
- ✓ **Formation** à venir des facilitateurs (Certificat de compétence Assistant(e) aux Projets et Parcours de Vie (APPV) proposé par le CNAM)

## Éléments de cadrage régional

- ✓ **Public cible** : tout âge tout handicap avec **une communication particulière sur les 16-25 ans**  
Priorité aux personnes ayant une reconnaissance MDPH
- ✓ **Modalité de saisine du DAA** : saisine directe, numéro spécifique
- ✓ **Positionnement** : neutralité par rapport à l'offre des porteurs et d'une manière générale à l'offre de droit commun et médico-sociale

# 11 facilitateurs recrutés actuellement



# 5. Echanges

---



# Merci pour votre attention

---

